

Publiée le 31/03/2025

COMMUNE DE SORGUES

AMPLIATION

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-sept mars** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 21 mars 2025, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal au Centre Administratif, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Absent excusé : Gérard ENDERLIN

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Alain MILON, Thierry ROUX, Raphaël GUILLERMAIN, Vanessa ONIC, Maxence RAIMONT-PLA

A été nommé secrétaire de séance : Mme REIG



DEL_2025_42

BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE SUPPLEMENTAIRE 2025

Le budget primitif annexe de la cuisine centrale 2025 ayant été adopté le 18 décembre dernier, les résultats 2024 n'y ont pas été intégrés.

Le compte administratif 2024 ayant été voté et l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2024 ayant été réalisée, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget annexe de la cuisine centrale de l'exercice 2025 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « Budget Supplémentaire ».

Le Budget Supplémentaire de la cuisine centrale pour l'exercice 2025 s'équilibre comme suit:

- 0,00 € en section de fonctionnement,
- et 32 397,24 € en section d'investissement.

Sur la section d'investissement, l'intégration du résultat reporté en dépenses pour 32 397,24 € est financée par l'affectation du résultat (compte 1068) et les amortissements.

La majoration des opérations d'amortissement de 2 000 € passant le montant 2025 estimé à 17 000 € est financée par la diminution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. L'équilibre est réalisé par diminution du compte relatif aux créances éteintes.

BUDGET CUISINE SUPPLEMENTAIRE 2025

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
		Section Fonctionnement				
		opérations réelles				
65	6542	Créances éteintes	128,98			
		opérations d'ordres				
042	6811	Amortissements des immobilisations		2 000,00		
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 871,02			
		Totaux	2 000,00	2 000,00	-	-
Totaux Dépenses / Recettes				-		-
Total fonctionnement					-	

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
		Section Investissement				
		opérations réelles				
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		32 397,24		
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				32 268,26
		opérations d'ordres				
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			1 871,02	
040	28188	Amortissements des immobilisations				2 000,00
		Totaux	-	32 397,24	1 871,02	34 268,26
Totaux Dépenses / Recettes				32 397,24		32 397,24
Total investissement					-	

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget supplémentaire du budget annexe de la cuisine centrale de la ville 2025 équilibré à 32 397,24 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 mars 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles relatifs à l'adoption du budget ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

Vu le budget annexe de la cuisine centrale 2025 de la ville adopté le 18 décembre 2024 ;

Vu le compte administratif de la cuisine centrale 2024 et l'affectation des résultats réalisée ;

Vu le projet de budget supplémentaire annexe de la cuisine centrale 2025 de la ville de Sorgues ;

Sur le rapport présenté par Christelle PEPIN;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte le budget supplémentaire du budget annexe de la cuisine centrale de la ville 2025 équilibré à 32 397,24 €.

Adopté à la majorité

2 abstention(s) (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Madame Manon REIG, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.